

*Périodiques non canadiens*

celle du poste de télévision francophone qui devait commencer à passer sur les ondes à Vancouver.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je ne veux pas limiter le député dans ses observations, mais il s'éloigne, je crois, de l'amendement actuellement à l'étude. Il s'engage dans un sujet tout à fait différent, même s'il est connexe, en quelque sorte. J'espère que ses observations porteront sur le bill C-58, dont la Chambre est saisie, et surtout sur la motion n° 7 et son amendement.

**M. McKinnon:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'essayais d'établir un lien entre, d'une part, l'octroi de canaux et de permis à des stations de télévision et de radio et le bill C-58 d'autre part. Dans ma région, une partie des permis de câblodistribution sont accordés à des stations américaines et notamment à KVOS. Je pense que l'on est d'accord sur le fait que ce sous-amendement intéresse directement KVOS. Il vise quelque cinq stations de télévision américaines, et la principale est KVOS. D'après ce que j'ai pu lire, le sous-amendement vise directement la filiale canadienne d'une entreprise de diffusion américaine.

J'ai commencé à deux reprises à parler de la station de langue française de Vancouver. Il n'y a plus de place actuellement pour cette station sur la bande réservée à la câblodistribution à moins de supprimer une autre station. J'aimerais signaler que le CRTC, la Société Radio-Canada et le gouvernement canadien, manquant totalement de perspicacité politique, ont décidé de demander un permis pour une station francophone à un moment où les canaux sont rares. Le CRTC aurait pu attendre un an ou deux, car les deux sociétés de câblodistribution de la côte ouest ont déjà introduit une demande de diffusion sur la bande des fréquences milieu, ce qui donnerait une douzaine de nouveaux canaux ou davantage. Nous pourrions alors acheminer une partie des émissions les plus populaires vers ces nouveaux canaux. Les gens achèteraient des transformateurs pour pouvoir capter les nouveaux canaux et il n'y aurait que très peu d'opposition à la création d'une station francophone sur la côte ouest.

Ce n'est pas que les gens ne veulent pas d'une station française sur la côte ouest. Ce qu'ils n'acceptent pas, c'est qu'on leur enlève leurs émissions préférées. Je regrette beaucoup que le gouvernement n'ait pas eu la sagesse d'attendre encore un an ou deux, que les gens de la région aient tous muni leur appareil d'un convertisseur. Si la demande de télédistribution avait été approuvée, les gens auraient pu obtenir leur convertisseur d'ici un an environ. Avec tous les canaux qui seraient libres sur la bande des fréquences milieu et sur celle des ultra hautes fréquences, je suis sûr que la demande d'une station de langue française aurait été beaucoup moins controversée sur la côte ouest et aurait été acceptée volontiers et facilement.

Il y a quelque temps que je voulais parler de ce sujet, monsieur l'Orateur, et je vous remercie de m'avoir permis de le faire. Je pense que les protestations de la population à l'égard de la station de langue française sur la côte ouest ne sont pas attribuables à des motifs d'ordre racial ou linguistique, mais plutôt au fait qu'on n'en a absolument pas besoin. Un délai de un ou deux ans qui permettrait aux compagnies de télédistribution d'avoir l'autorisation d'émettre sur les bandes de fréquences milieu et ultra hautes aurait écarté complètement le problème. J'espère que les députés de la majorité transmettront ce message à leurs chefs de cabinet.

[M. McKinnon.]

● (1420)

Je suis partisan de ce sous-amendement qui prévoit une mesure d'exception pour la filiale canadienne d'une compagnie de radiodiffusion étrangère, pourvu que le ministre du Revenu national (M. Cullen) approuve le plan soumis par ladite filiale canadienne. Selon ce plan, la filiale verserait, à titre de compensation, une certaine somme destinée à la production de programmes de télévision canadienne. C'est là ce qui fait difficulté à Vancouver. La KVOS de Vancouver est passée maîtresse dans l'art de la production de programmes. Elle engage un grand nombre d'artistes. Elle est particulièrement habile pour le genre d'émissions qui demandent un travail artistique, et il serait vraiment dommage que cette compagnie soit forcée de se replier aux États-Unis.

Ces fonds supplémentaires serviraient à l'expansion des services de télévision canadiens. Je pense à l'argent investi dans les services publics comme le câble 10 à Victoria ou son équivalent à Vancouver, où le grand public peut présenter des programmes d'intérêt local. C'est réalisé en tout cas par le câble 10 à Victoria. J'ai le privilège de participer à un programme sur cette chaîne une fois par mois comme la plupart des députés locaux. Le temps d'antenne est divisé entre les partis. Les gens de Victoria peuvent appeler la station pour dialoguer avec leurs représentants. Voilà le genre de programmes d'intérêt public qu'on peut présenter. Ce qui se fait actuellement dans ce domaine à Victoria et à Vancouver me semble très en avance par rapport à ce que j'ai vu ailleurs au Canada. Ces chaînes ont été les premières à être dotées de caméras en couleur et leurs productions font honneur à la communauté. J'espère que cette mesure maladroite ne va pas se traduire par la suppression des subventions aux programmes de télévision canadiens, surtout du type communautaire.

Ces entretiens, qui sont populaires sur la côte ouest, et cela semble un phénomène qui lui est propre, aident à former les techniciens requis pour faire marcher les réseaux de câblo-distribution, les stations de télévision et de radio. C'est pour toutes ces raisons que j'appuie du fond du cœur les sous-amendements du député de Winnipeg-Sud-Centre.

Je pourrais peut-être prendre un instant pour faire remarquer, comme le député de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> Holt), que le bill C-58 est terriblement injuste pour certains périodiques que les Canadiens sont habitués à recevoir et qui donnent des nouvelles du monde entier. *Maclean's* doit apparemment les remplacer. Tout ce que je puis dire de *Maclean's*, c'est qu'il se présente bien et qu'il est pas mal canadien. L'un de ses défauts, c'est le manque de profondeur de ses reportages. Lorsque je lis *Maclean's* j'ai l'impression de survoler un lac et de constater qu'il n'a que deux pouces de profondeur. Mais voilà qui m'éloigne du sous-amendement à l'étude.

Pour terminer, j'aimerais recommander l'amendement aux députés d'en face, et d'ailleurs pour certains, c'est inutile, car ils sont déjà convaincus de l'ineptie du bill et du tort qu'il cause. Je le recommande vivement aux députés qui ne sont pas encore convaincus. Peut-être vont-ils étudier la question en fin de semaine ou en fin de semaine prochaine, tandis que les députés de notre parti vaqueront à leurs occupations et que les ministériels suivront le congrès passionnant où l'on choisira le prochain chef du pays. Peut-être que cela les décidera à abandonner ce bill inepte et à nous présenter quelque chose d'autre.